

# UNION FÉDÉRALE CGT DE L'ACTION SOCIALE



## **MOTION DE SOUTIEN de l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT (UFAS) à l'ADAPEI 37**

La commission exécutive de l'Union Fédérale de l'Action Sociale (UFAS CGT) réunie ce jour apporte tout son soutien aux salarié.e.s de l'ADAPEI d'INDRE ET LOIRE. Ils sont actuellement en lutte afin d'obtenir de meilleures conditions de travail, la revalorisation salariale dite PRIME SÉGUR de 183€ pour tou.te.s et la pérennisation de son paiement.

Effectivement, le conseil départemental d'INDRE ET LOIRE et l'ARS de la région CENTRE VAL DE LOIRE ne reversent actuellement pas les compléments budgétaires dûs aux associations employeurs. Le conseil d'administration de l'association ADAPEI 37 a donc pris la décision de suspendre le versement de la revalorisation salariale de 183€ au détriment des salarié.e.s de ses structures d'accueil.

Le versement des 183€ est une décision politique. A ce titre-là, c'est bien du ressort du gouvernement d'abonder les budgets des associations afin d'en assurer la pérennité via les conseils départementaux et les agences régionales de santé (ARS). Les employeurs ont le devoir de les interpeller.

Les difficultés structurelles en matière de recrutement vont s'accroître. Les écarts de rémunération entre le public et le privé ne peuvent qu'engendrer la fuite des personnels vers des structures qui rémunèrent un peu mieux leurs salarié.e.s. Quel serait l'avantage pour un.e AMP/AES/AS de continuer à travailler dans les établissements médico-sociaux du privé non lucratif alors qu'en EHPAD, le ou la salarié.e a droit au SÉGUR et à la PRIME GRAND-ÂGE (soit un écart de plus de 300€) ?

**L'UFAS CGT apporte tout son soutien aux salarié.e.s de l'ensemble des établissements concernés par cette suspension de versement.**

Nous serons toujours présents aux côtés des salarié.e.s afin de revendiquer l'augmentation immédiate des salaires de 300€ incluant les 183€ du SÉGUR et l'amélioration des conditions de travail via l'embauche et la formation des personnels en nombre suffisant pour assurer une prise en charge maximale des résident.e.s accueilli.e.s dans nos structures.

*Fait à Montreuil, le 6 avril 2022.*